

Citrate de caféine

Substance active

Citrate de caféine

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Gencebok 10 mg/mL solution pour perfusion

Générique(s) disponible(s)

Non

Mesures additionnelles de réduction du risque validées par l'ANSM et diffusées par le(s) laboratoire(s) exploitant(s) le(s) médicament(s)

Une fiche d'alerte à afficher dans les unités de soins intensifs néonatals, destinée aux professionnels de santé susceptibles de prescrire ou administrer Gencebok.

Cette fiche présente des informations essentielles pour garantir une utilisation sûre et efficace du médicament :

- équivalence citrate de caféine et caféine base : 1 mL de solution Gencebok contient 10 mg de citrate de caféine équivalent à 5 mg de caféine base
- les prescriptions doivent indiquer la dose de citrate de caféine à administrer
- détails de doses de charge et d'entretien
- importance de vérifier le dosage de l'ampoule avant toute administration car la quantité de citrate de caféine contenue dans une ampoule diffère d'une spécialité à l'autre
- risque d'accumulation de la caféine chez le nouveau-né prématuré
- effets indésirables susceptibles de survenir

Elle doit être consultée avant toute utilisation du produit.



Fiche d'alerte Gencebok 10 mg/mL solution pour perfusion (26/01/2023)

Agence européenne du médicament

Données EMA

[Lire aussi](#)